



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CONVENTION D'ADHESION

AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES



entre

*CCAS LA RICAMARIE
(nom de la collectivité)*

et la

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SOMMAIRE

<i>I. Présentation de l'offre PayFiP.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Objet de la convention.....</i>	<i>4</i>
<i>III. Rôle des parties.....</i>	<i>4</i>
<i>IV. Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement.....</i>	<i>5</i>
Pour la Direction Générale des Finances Publiques	5
Pour l'entité adhérente	5
<i>V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention.....</i>	<i>5</i>

ANNEXES

ANNEXE 1: Coordonnées des interlocuteurs

ANNEXE 2 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les collectivités (PayFiP Titres et Rôles)

ANNEXE 3 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les régies (PayFiP Régie)

La présente convention régit les relations entre

- *CCAS de la RICAMARIE* représentée par Cyrille BONNEFOY Maire de La Ricamarie , créancier émetteur des titres¹ ou des factures de produits locaux, ci-dessous désignée par "**l'entité adhérente**".

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet ou des factures de produits locaux dénommée PayFiP, représentée par Monsieur Francis PAREJA, Directeur Départemental des Finances Publiques de la LOIRE, ci-dessous désignée par « **la DGFIP** »

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par CB et prélèvement unique sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- le **comptable public** de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement par CB**, prestataire de la DGFIP ;
- le **régisseur** ayant à charge le recouvrement des factures, le cas échéant ;
- les **usagers**, débiteurs de l'entité publique.

I. PRESENTATION DE L'OFFRE PAYFIP

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles).

PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables².

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

¹ Le terme « titre » s'entend au sens large et inclut également les titres dématérialisés (ASAP dématérialisé)

² Toutefois s'agissant des régies, si la collectivité estime que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant), elle aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

Les entités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif PayFiP.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <https://www.payfip.gouv.fr> (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans des guides de mise en œuvre dédiés, remis par le correspondant moyens de paiement de la direction régionale ou départementale des finances publiques.

Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la présente convention.

III. ROLE DES PARTIES

1 - La collectivité adhérente à la version « site collectivité » (PayFiP Titres et Rôles)

- administre un portail Internet ;
- réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP ;
- transmet à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au guide de mise en œuvre remis avec la présente convention ;
- indique de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes) ;
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée.

2 - La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFIP » (PayFiP Titres et Rôles) :

- édite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP ;
- s'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFIP une autre adresse.

3 - La régie de recettes de la collectivité adhérente (PayFiP Régie) :

- Doit disposer d'un portail Internet permettant à l'utilisateur :
 - Soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
 - Soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.
- Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le formulaire d'adhésion à PayFiP concernant :
 - les produits payables en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique ;
 - le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable.
- Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers la possibilité de payer en ligne par carte bancaire et par prélèvement non récurrent (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ces modes de paiement ;
- Doit disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;
- La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur ;
- Les factures doivent être inférieures à 1 000 000 000€ ;
- La régie adhérente s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.2) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé.

- Si les transactions se déroulent en environnement Web service, chaque paiement génère de la part de la collectivité adhérente deux appels vers PayFiP :
 - Un premier appel pour initier l'opération de paiement ;
 - Un second appel à la réception de la notification par PayFiP pour récupérer le résultat du paiement. Ce deuxième appel **ne doit intervenir** qu'après la réception de la notification par PayFiP. Les réitérés éventuels (en cas d'erreur "502" par exemple) devront être **espacés de 30mn au minimum**.

La DGFIP :

- administre le service de paiement des titres ou des factures par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet ;
- délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre technique pour la mise en œuvre du service ;
- accompagne l'entité pour la mise en œuvre du service ; de ce point de vue, le correspondant moyen de paiement rattaché à la direction régionale ou départementale des finances publiques (DR/DDFiP) du département où se situe l'entité publique adhérente constitue le premier niveau d'assistance et d'appui. Si la question posée ne peut pas être résolue au niveau local, il saisira l'administration centrale de la DGFIP au sein de laquelle le bureau CL1C est le point d'entrée pour l'assistance de second niveau, à charge pour lui de prendre l'attache de la MOA/MOE PayFiP.
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués par l'entité dans le formulaire d'adhésion à PayFiP.

IV. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE FONCTIONNEMENT

Pour la Direction Générale des Finances Publiques

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP, liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, sont à la charge de la DGFIP.

Pour l'entité adhérente

L'entité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.

Au 1er janvier 2021 ces coûts de commissionnement s'élèvent à

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération ;
- hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.

- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0,03 € par opération pour la part fixe.

Ces commissions sont révisables par la DGFIP.

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour l'entité.

V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois.

A _____, le

A _____, le

Pour la collectivité adhérente

Pour la DGFIP

ANNEXE 1

Liste des interlocuteurs

Collectivité / régie adhérente :

Mettre un contact pour la collectivité et le nom du régisseur pour les régies.
Ce tableau doit être mis à jour et envoyé aux administrateurs locaux PayFiP (CMP) à chaque adhésion d'une nouvelle régie et à chaque changement de régisseur.

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Céline BARBIER	Régisseuse	0477804542	crechelagaminerie@orange.fr
Sabine TOULY	Suppléante	0477804542	crechelagaminerie@orange.fr

Administrateur local PayFiP

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel A PRIVILEGIER
Bernard BOURG	CMP	04 77 47 86 41	bernard.bourg@dgfip.finances.gouv.fr
Michel BRETTE	CMP	04 77 47 86 44	michel.brette@dgfip.finances.gouv.fr

Prestataire informatique (Uniquement l'éditeur du logiciel financier de la collectivité)

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Natahalie Berthier	Responsable Commercial	09.52.10.10.30	nathalie@amiciel.com



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

CONVENTION D'ADHESION

AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES



entre

*CCAS LA RICAMARIE
(nom de la collectivité)*

et la

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

SOMMAIRE

<i>I. Présentation de l'offre PayFiP.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Objet de la convention.....</i>	<i>4</i>
<i>III. Rôle des parties.....</i>	<i>4</i>
<i>IV. Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement.....</i>	<i>5</i>
Pour la Direction Générale des Finances Publiques	5
Pour l'entité adhérente	5
<i>V. Durée, Révision et Résiliation de la présente convention.....</i>	<i>5</i>

ANNEXES

ANNEXE 1: Coordonnées des interlocuteurs

ANNEXE 2 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les collectivités (PayFiP Titres et Rôles)

ANNEXE 3 : Formulaire d'adhésion à PayFiP pour les régies (PayFiP Régie)

La présente convention régit les relations entre

- *CCAS de la RICAMARIE* représentée par Cyril BONNEFOY Président du CCAS , créancier émetteur des titres¹ ou des factures de produits locaux, ci-dessous désignée par "**l'entité adhérente**".

et

- la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) chargée de la gestion de l'application d'encaissement des titres payables par Internet ou des factures de produits locaux dénommée PayFiP, représentée par Monsieur Francis PAREJA, Directeur Départemental des Finances Publiques de la LOIRE, ci-dessous désignée par « **la DGFIP** »

dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet.

En préalable à la définition des obligations des signataires de la présente convention, il est rappelé que la mise en place du paiement par CB et prélèvement unique sur Internet fait également intervenir les acteurs suivants :

- le **comptable public** de la collectivité ;
- le **gestionnaire de télépaiement par CB**, prestataire de la DGFIP ;
- le **régisseur** ayant à charge le recouvrement des factures, le cas échéant ;
- les **usagers**, débiteurs de l'entité publique.

I. PRESENTATION DE L'OFFRE PAYFIP

Les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles).

PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables².

Dans ce cadre, la chaîne de recouvrement doit être adaptée afin que les titres ou factures mis en ligne et payés par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet soient reconnus par les systèmes d'information de l'entité publique et de la DGFIP, puis émargés automatiquement, après paiement effectif.

¹ Le terme « titre » s'entend au sens large et inclut également les titres dématérialisés (ASAP dématérialisé)

² Toutefois s'agissant des régies, si la collectivité estime que le prélèvement n'est pas adapté au type de produit encaissé (droits au comptant), elle aura la possibilité de ne conserver que le paiement par carte bancaire.

Les entités qui choisissent d'utiliser leur propre site (compte-usager ou formulaire de saisie), doivent s'interfacer avec le dispositif PayFiP.

Les collectivités qui choisissent d'utiliser la page de paiement de la DGFIP <https://www.payfip.gouv.fr> (uniquement disponible pour les Titres et Rôles) n'ont pas de développements à réaliser, mais doivent faire apparaître sur leurs titres de recettes ou factures de rôles, des mentions obligatoires qui permettront aux usagers d'effectuer leurs paiements.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer :

- le rôle de chacune des parties ;
- les modalités d'échanges de l'information entre les parties .

Les modalités techniques et pratiques de mise en œuvre de la solution de paiement sont fournies dans des guides de mise en œuvre dédiés, remis par le correspondant moyens de paiement de la direction régionale ou départementale des finances publiques.

Les données administratives et bancaires nécessaires au paramétrage de la solution PayFiP sont renseignées dans les formulaires d'adhésion à PayFiP en annexe de la présente convention.

III. ROLE DES PARTIES

1 - La collectivité adhérente à la version « site collectivité » (PayFiP Titres et Rôles)

- administre un portail Internet ;
- réalise sur ce portail les adaptations nécessaires pour assurer l'interface avec PayFiP ;
- transmet à l'application PayFiP les éléments nécessaires à l'identification de la dette à payer, conformément au guide de mise en œuvre remis avec la présente convention ;
- indique de façon remarquable et en bonne position sur les avis de sommes à payer ou factures adressés aux usagers, la possibilité qu'ils ont de payer en ligne la dette par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ce mode de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP (imputations, codes recettes) ;
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée.

2 - La collectivité adhérente à la version « page de paiement de la DGFIP » (PayFiP Titres et Rôles) :

- édite des titres ou factures qui indiquent aux usagers qu'ils ont la possibilité de régler leurs dettes en ligne, un identifiant collectivité et une référence de paiement ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués dans le formulaire d'adhésion à PayFiP ;
- s'engage à ne pas substituer à l'adresse de la page de paiement DGFIP une autre adresse.

3 - La régie de recettes de la collectivité adhérente (PayFiP Régie) :

- Doit disposer d'un portail Internet permettant à l'utilisateur :
 - Soit de saisir les références de sa facture dans un formulaire de saisie ;
 - Soit d'accéder à la liste de ses factures dans un compte usager.
- Elle s'engage à respecter les prescriptions fixées dans le formulaire d'adhésion à PayFiP concernant :
 - les produits payables en ligne par carte bancaire et par prélèvement unique ;
 - le délai de mise en ligne des factures fixé en liaison avec le comptable.
- Elle s'engage à indiquer de façon remarquable sur les factures adressées aux usagers la possibilité de payer en ligne par carte bancaire et par prélèvement non récurrent (indication de l'adresse du portail). Elle s'engage également à communiquer auprès d'eux pour promouvoir ces modes de paiement ;
- Doit disposer d'un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur;
- La régie adhérente doit générer une facturation séquentielle comportant des références stables pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur ;
- Les factures doivent être inférieures à 1 000 000 000€ ;
- La régie adhérente s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits Informatique et Libertés qui lui sont reconnus par la réglementation précitée ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière automatisée, la concordance entre les facturations et les encaissements.

- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.2) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DDFiP) le certificat utilisé.
- Si les transactions se déroulent en environnement Web service, chaque paiement génère de la part de la collectivité adhérente deux appels vers PayFiP :
 - Un premier appel pour initier l'opération de paiement ;
 - Un second appel à la réception de la notification par PayFiP pour récupérer le résultat du paiement. Ce deuxième appel **ne doit intervenir** qu'après la réception de la notification par PayFiP. Les réitérés éventuels (en cas d'erreur "502" par exemple) devront être **espacés de 30mn au minimum**.

La DGFIP :

- administre le service de paiement des titres ou des factures par carte bancaire et prélèvement unique sur Internet ;
- délivre à la collectivité un guide de mise en œuvre technique pour la mise en œuvre du service ;
- accompagne l'entité pour la mise en œuvre du service ; de ce point de vue, le correspondant moyen de paiement rattaché à la direction régionale ou départementale des finances publiques (DR/DDFiP) du département où se situe l'entité publique adhérente constitue le premier niveau d'assistance et d'appui. Si la question posée ne peut pas être résolue au niveau local, il saisira l'administration centrale de la DGFIP au sein de laquelle le bureau CL1C est le point d'entrée pour l'assistance de second niveau, à charge pour lui de prendre l'attache de la MOA/MOE PayFiP.
- s'engage à se conformer au règlement général sur la protection des données (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- s'engage à respecter les paramétrages indiqués par l'entité dans le formulaire d'adhésion à PayFiP.

IV. COÛTS DE MISE EN ŒUVRE ET DE FONCTIONNEMENT

Pour la Direction Générale des Finances Publiques

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP, liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, sont à la charge de la DGFIP.

Pour l'entité adhérente

L'entité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local.

Au 1er janvier 2021 ces coûts de commissionnement s'élèvent à

- pour une carte domiciliée dans la zone euro : 0,25 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération ;
- hors de la zone euro : 0,50 % du montant de la transaction + 0,05 € par opération.
- pour les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20 €, avec une carte de la zone UE, une tarification réduite est appliquée avec 0,20 % du montant de la transaction et 0,03 € par opération pour la part fixe.

Ces commissions sont révisables par la DGFIP.

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour l'entité.

V. DUREE, REVISION ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

L'exécution de la présente convention peut être interrompue ou empêchée en cas de force majeure.

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de deux mois.

A _____, le

A _____, le

Pour la collectivité adhérente

Pour la DGFIP

ANNEXE 1

Liste des interlocuteurs

Collectivité / régie adhérente :

Mettre un contact pour la collectivité et le nom du régisseur pour les régies.
Ce tableau doit être mis à jour et envoyé aux administrateurs locaux PayFiP (CMP) à chaque adhésion d'une nouvelle régie et à chaque changement de régisseur.

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Céline BARBIER	Régisseuse	0477574900	haltegarderiemontcel@orange.fr
Floriane ROVIRA	Suppléante	0477592673	haltegarderiemontcel@orange.fr

Administrateur local PayFiP

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel A PRIVILEGIER
Bernard BOURG	CMP	04 77 47 86 41	bernard.bourg@dgfip.finances.gouv.fr
Michel BRETTE	CMP	04 77 47 86 44	michel.brette@dgfip.finances.gouv.fr

Prestataire informatique (Uniquement l'éditeur du logiciel financier de la collectivité)

Nom du contact	Fonction	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
Nathalie BERTHIER	Service commercial	09 52 10 10 30	nathalie.berthier@amiciel.fr

Résidence Autonomie « La Récamière »
4 avenue Maurice Thorez
42150 LA RICAMARIE
Tel : 04-77-57-18-36
Mail : accueil.recamiere@ville-la-ricamarie.fr

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT	RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE		
ADRESSE :	4 avenue Maurice Thorez 42150 La Ricamarie		
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS DE LA RICAMARIE		
TELEPHONE / FAX / Email :	477571836	FAX :	Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Elodie BRUNON		
N° FINESS:	420784597		
CATEGORIE :	202 - Logement foyer		
COMPETENCE :			
C.C.N.T. :	FPT (titre III)		
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	29/09/2022		
CAPACITE AUTORISEE :	69		
			TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1
		Classe 6-groupes II et III de produits :	1176107.15

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Lits ou places réels 2021	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique
Activité théorique	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
TOTAL	207	195	1 095	0	71 175
Hébergement	69	69	365		25 185
Restauration	69	69	365		25 185
Soins	69	57	365		20 805
					0
					0
					(5) = (2) x (3)

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne	BP 2022	BP proposé 2023		Retenu par le tarificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
Activité prévisionnelle	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
TOTAL en journées	52 836	77 734	69 628	66 733	78 966	78 966	110.9%	0	0.0%
Hébergement	25 010	24 332	21 822	23 721	24 933	24 933	99.0%		0.0%
Restauration midi	2 816	23 092	23 176	16 361	21 800	21 800	86.6%		0.0%
Restauration soir		5 978	2 808	2 929	7 300	7 300	35.1%		0.0%
Soins	25 010	24 332	21 822	23 721	24 933	24 933	0.0%		0.0%
				0			0.0%		0.0%
							(16) = (15) / (5)		(18) = (17) / (5)
							(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3		

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE							
ACHATS							
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
603	Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	202 567.60	245 168.00	249 206.84	0.00	249 206.84	0.00
607	Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6118	Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241	Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6242	Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6247	Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6248	Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
625	Déplacements, missions et réceptions	955.70	300.00	301.50	0.00	301.50	0.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	10 590.01	14 063.00	14 125.81	0.00	14 125.81	0.00
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6287	Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6288	Autres prestations	2 047.28	3 600.00	3 618.00	0.00	3 618.00	0.00
TOTAL GROUPE I		216 160.59	263 131.00	267 252.15	0.00	267 252.15	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	437.95	1 000.00	1 020.00	0.00	1 020.00		0.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150.00	300.00	306.00	0.00	306.00		0.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 707.71	8 787.90	15 250.47	0.00	15 250.47		0.00
641 Rémunérations du personnel non médical	442 416.56	510 021.26	544 763.72	0.00	544 763.72		0.00
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	3 400.00	3 400.00	0.00	3 400.00		0.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	123 674.58	148 233.00	150 003.66	0.00	150 003.66		0.00
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	1 692.00	1 930.00	642.60	0.00	642.60		0.00
648 Autres charges de personnel	29 796.79	4 000.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	606 875.59	677 672.16	715 386.45	0.00	715 386.45	0.00	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GRUPE III : DEPENSES APPARENTES A LA STRUCTURE							
512	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6132	315 799,03	326 500,00	328 132,00	0,00	328 132,00		0,00
6135	2 290,14	2 500,00	2 512,50	0,00	2 512,50		0,00
614	4 181,07	4 320,00	4 341,60	0,00	4 341,60		0,00
6152	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6153	4 099,32	5 200,00	6 231,00	0,00	6 231,00		0,00
6156	26 190,07	34 950,00	35 124,75	0,00	35 124,75		0,00
616	21 579,12	23 870,00	23 989,35	0,00	23 989,35		0,00
617	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
618	4 812,68	5 960,00	5 969,50	0,00	5 969,50		0,00
623	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
627	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
635	3 820,00	200,00	201,00	0,00	201,00		0,00
637	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
551	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
554	0,00	1 200,00	1 206,00	0,00	1 206,00		0,00
555	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
557	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
558	1,82	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES FINANCIERES							
66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
673	4 841,12	1 300,00	1 305,00	0,00	1 305,00		0,00
675	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
678	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	25 935,86	30 894,35	31 048,82	0,00	31 048,82		0,00
6812	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6815	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6816	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6817	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
685	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6871	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68725	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68741	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68742	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
687461	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
687462	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68748	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6876	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6894	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6895	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6897	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	415 550,23	437 894,35	440 081,82	0,00	440 081,82	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 238 586,41	1 378 697,51	1 422 720,42	0,00	1 422 720,42	0,00	0,00
		RAN 2021	RAN 2022		Report à nouveau 2023		
002		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
005		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	1 238 586,41	1 378 697,51	1 422 720,42	0,00	1 422 720,42	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	139 015.74	103 816.02	123 071.80	0.00	123 071.80		0.00
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
732	Produits à la charge de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	168 317.20	184 092.79	169 946.52	0.00	169 946.52		0.00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	804 871.34	835 158.36	866 552.63	0.00	866 552.63		0.00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7351	dont produits à la charge de l'assurance maladie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7352	dont produits à la charge du département	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7353	dont produits à la charge de l'usager	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	40 948.39	41 839.27	42 273.44	0.00	42 273.44		0.00
TOTAL GROUPE I		1 153 152.67	1 164 916.44	1 201 844.39	0.00	1 201 844.39	0.00	0.00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	49 853.23	100 265.51	102 063.00	0.00	102 063.00		0.00
70821	Forfaits journaliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
71	Production stockée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
72	Production immobilisée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
74	Subventions d'exploitation et participations	19 550.00	172.00	172.00	0.00	172.00		0.00
75	Autres produits de gestion courante	1 800.90	1 800.00	1 800.00	0.00	1 800.00		0.00
603	Variation des stocks (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6 392.40	31 404.09	14 346.03	0.00	14 346.03		0.00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00	2 000.00		0.00
9	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II		77 596.53	135 641.60	120 381.03	0.00	120 381.03	0.00	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(5)	(7)
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	3 534,40	0,00	3 534,40		0,00
778 Autres produits exceptionnels	69 153,81	66 948,76	47 687,36	0,00	47 687,36		0,00
AUTRES PRODUITS							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture de BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)						0,00	
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						0,00	
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						0,00	
7894 Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)						0,00	
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)						0,00	
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)						0,00	
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	69 153,81	66 948,76	51 221,76	0,00	51 221,76	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 299 900,01	1 367 506,80	1 373 447,18	0,00	1 373 447,18	0,00	0,00
	RAN 2021	RAN 2022	Report à nouveau 2023				
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	15 000,00	17 740,71	49 273,24	0,00	0,00	0,00	0,00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	49 273,24	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 314 900,01	1 385 247,51	1 373 447,18	0,00	1 422 720,42	49 273,24	0,00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réal 2021	Budget exécutif 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
16	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
1161 113921	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 534,40
Reprises				
13	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de certification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	29 772,59	37 500,00	37 500,00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 813,80	54 183,43	16 678,03
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (recruses)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (recruses)	0,00	0,00	0,00
091	Régular d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00
094	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
993	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		62 585,39	91 683,43	67 712,43

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutif 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fond propres	12 822,22	40 779,08	5 282,77
1101	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
11502				
13	Subventions d'investissement	25 172,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	14 217,22	20 000,00	20 000,00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	25 935,86	30 904,35	32 129,68
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00
50	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
601	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	53 292,16	0,00	0,00
604	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
607	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		131 439,46	91 683,43	57 712,45

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPE I + II + III)	1 422 720,42	0,00
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPE II + III)	171 602,79	0,00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publics - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)	0,00	
D	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés)	0,00	
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer	0,00	
F	Provisionnement (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés): Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASP et au compte 115	0,00	
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	1 251 117,63	0,00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESSMS publics)	49 273,24	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	1 201 844,39	0,00
Dotations globales de financement		1 201 844,39	0,00
		(activité 15)	(activité 17)
Nombre de journées		54 033	0
	Hébergement	24 933	0
	Restauration midi	21 800	0
	Restauration soir	7 300	0
Prix de journée moyen de l'année		48,20	0,00
	Hébergement	35,99	
	Restauration midi	9,10	
	Restauration Soir	4,20	
	Soins		
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

Résidence Autonomie « La Récamière »
4 avenue Maurice Thorez
42150 LA RICAMARIE
Tel : 04-77-57-18-36
Mail : accueil.recamiere@ville-la-ricamarie.fr

BUDGET PREVISIONNEL

HEBERGEMENT

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT	RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE		
ADRESSE :	4 Avenue Maurice Thorez 42150 La Ricamarie		
ORGANISME GESTIONNAIRE :	CCAS DE LA RICAMARIE		
TELEPHONE / FAX / Email :	04.77.57.18.36	FAX :	Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou service:	Elodie BRUNON		
N° FINSS:	420784597		
CATEGORIE :	202 - Logement foyer		
COMPETENCE :			
C.C.N.T. :	FPT (titre III)		
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :	11/10/2022		
CAPACITE AUTORISEE :	69		
		TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 Classe 6-groupes II et III de produits : 850303.13	

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	78 484.39	102 328.00	106 107.84	0.00	106 107.84		0.00
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	839.50	300.00	301.50	0.00	301.50		0.00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	10 072.24	12 563.00	12 625.81	0.00	12 625.81		0.00
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	0.00	1 200.00	1 206.00	0.00	1 206.00		0.00
TOTAL GROUPE I	89 396.13	116 391.00	120 241.15	0.00	120 241.15	0.00	0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	437.95	1 000.00	1 020.00	0.00	1 020.00		0.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150.00	300.00	306.00	0.00	306.00		0.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	4 959.07	5 953.40	10 295.47	0.00	10 295.47		0.00
641 Rémunérations du personnel non médical	269 431.59	343 889.74	353 760.39	0.00	353 760.39		0.00
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	54 895.73	83 700.00	84 180.80	0.00	84 180.80		0.00
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	1 034.00	1 300.00	0.00	0.00	0.00		0.00
648 Autres charges de personnel	29 357.21	4 000.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	360 265.55	440 143.14	449 562.66	0.00	449 562.66		0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel 2021	Budget exécutif 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutif
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GRUPE III : DEPENSES AFFEREES A LA STRUCTURE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
612 Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6132 Locations immobilières	300 000,07	310 000,00	311 550,00	0,00	311 550,00		311,55
6135 Locations mobilières	2 296,14	2 500,00	2 512,50	0,00	2 512,50		2,51
614 Charges locatives et de copropriété	3 672,05	4 100,00	4 100,50	0,00	4 100,50		4,10
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6153 Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 309,23	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00		4,00
6156 Maintenance	20 983,47	26 050,00	26 180,25	0,00	26 180,25		26,18
616 Primes d'assurances	13 753,01	15 400,00	15 477,00	0,00	15 477,00		15,48
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
618 Divers	4 348,89	4 650,00	4 673,25	0,00	4 673,25		4,67
623 Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
627 Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	5 529,00	200,00	201,00	0,00	201,00		201,00
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							0,00
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00		1,20
655 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
657 Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
658 Charges diverses de gestion courante	1,82	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES FINANCIERES							0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES							0,00
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	4 841,12	1 000,00	1 005,00	0,00	1 005,00		1,01
675 Valeurs comptables des éléments d'actif aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							0,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 238,62	20 493,84	20 596,31	0,00	20 596,31		20,60
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68742 Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68746 Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
687462 Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68748 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6894 Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6895 Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6897 Engagements à réaliser sur legs et donations affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	373 975,26	389 593,84	391 541,81	0,00	391 541,81		0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	823 537,34	946 127,98	961 345,62	0,00	961 345,62		0,00
		RAN 2021	RAN 2022		Report à nouveau 2023		
002 Débit: de la section d'exploitation reporté		0,00	0,00		0,00		0,00
005 Amortissements comptables excédentaires directs		0,00	0,00		0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	323 637,04	946 127,98	961 345,62	0,00	961 345,62	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	168 317,20	184 092,79	169 946,52	0,00	169 946,52		0,00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	605 637,34	610 853,36	637 512,63	0,00	637 512,63		0,00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7353	<i>dont produits à la charge de l'usager</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	40 948,39	41 839,27	42 273,44	0,00	42 273,44		0,00
TOTAL GROUPE I		814 902,93	836 785,42	849 732,59	0,00	849 732,59		0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	3 182,04	3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00		0,00
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
71	Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	19 550,00	172,00	172,00	0,00	172,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 800,90	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00		0,00
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	1 840,83	21 604,09	3 846,03	0,00	3 846,03		0,00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00		0,00
9								
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II		26 373,77	28 876,09	11 118,03	0,00	11 118,03		0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
777 Quota-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	3 534,40	0,00	3 534,40		0,00
778 Autres produits exceptionnels	69 150,81	65 948,76	47 687,36	0,00	47 687,36		0,00
AUTRES PRODUITS							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0,00		
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00		
7894 Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)					0,00		
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)					0,00		
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0,00		
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	69 150,81	65 948,76	47 687,36	0,00	47 687,36		0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	910 427,51	932 610,27	912 072,38	0,00	912 072,38		0,00
	RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	15 000,00	17 740,71			49 273,24	0,00	0,00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00			0,00	-49 273,24	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	925 427,51	950 350,98	912 072,38	0,00	961 345,62	49 273,24	0,00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
16	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
1761				
1715921	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
73	Subventions d'investissement	0,00	0,00	3 534,49
Reprises				
14	Provisions réglementées (seul compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de certification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	26 272,59	28 000,00	28 000,00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
76	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 556,13	44 750,41	13 854,09
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
30	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
002	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		40 828,72	72 750,41	45 888,49

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
16	Apports, capitaux et fond propres	4 916,75	32 246,37	3 372,33
1151 / 11592	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	25 172,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par Engagement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	14 217,22	20 000,00	20 000,00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	16 258,62	20 503,84	22 016,46
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
48 /	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	29 334,48	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		89 879,07	72 750,41	45 388,49

Résidence Autonomie « La Récamière »
4 avenue Maurice Thorez
42150 LA RICAMARIE
Tel : 04-77-57-18-36
Mail : accueil.recamiere@ville-la-ricamarie.fr

BUDGET PREVISIONNEL

RESTAURATION

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE

ADRESSE :

4 Avenue Maurice Thorez - 42150 La Ricamarie

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS DE LA RICAMARIE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.77.57.18.36

FAX :

Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

Elodie BRUNON

N° FINSS:

420784597

CATEGORIE :

202 - Logement foyer

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

FPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

11/10/2022

CAPACITE AUTORISEE :

69

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

222915.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	123 339.67	142 525.00	142 782.50	0.00	142 782.50		0.00
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	116.20	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	517.77	1 500.00	1 500.00	0.00	1 500.00		0.00
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	2 047.28	2 400.00	2 412.00	0.00	2 412.00		0.00
TOTAL GROUPE I	126 020.92	146 425.00	146 694.50	0.00	146 694.50		0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 703.16	1 650.00	3 083.00	0.00	3 083.00		0.00
641 Rémunérations du personnel non médical	85 362.50	91 632.00	97 385.53	0.00	97 385.53		0.00
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	33 954.92	36 843.00	37 579.86	0.00	37 579.86		0.00
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	282.00	330.00	336.60	0.00	336.60		0.00
648 Autres charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	121 302.58	130 455.00	138 384.99	0.00	138 384.99		0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GRUPE III : DEPENSES AFFEREES A LA STRUCTURE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(5)	(7)
612 Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6132 Locations immobilières	15 789,56	16 500,00	16 582,00	0,00	16 582,00		0,00
6135 Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
614 Charges locatives et de copropriété	191,61	220,00	221,10	0,00	221,10		0,00
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 790,10	2 200,00	2 211,00	0,00	2 211,00		0,00
6156 Maintenance	5 202,60	8 900,00	8 944,50	0,00	8 944,50		0,00
616 Primes d'assurances	4 787,46	5 170,00	5 195,85	0,00	5 195,85		0,00
617 Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
618 Divers	763,88	1 310,00	1 315,55	0,00	1 315,55		0,00
623 Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
627 Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	291,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
654 Pénalités sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
655 Quota-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
657 Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
658 Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES FINANCIERES							
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00		0,00
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 697,24	10 400,51	10 452,51	0,00	10 452,51		0,00
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ; charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68742 Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
687461 Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
687462 Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68748 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6884 Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6885 Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6889 Engagements à réaliser sur legs et donations affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	38 518,65	45 000,51	45 223,51	0,00	45 223,51	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	285 842,15	321 880,51	330 303,00	0,00	330 303,00	0,00	0,00
		RAN 2021	RAN 2022		Report à nouveau 2023		
002 Déficit de la section d'exploitation reporté		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
005 Amortissements comptables excédentaires différés		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	285 842,15	321 880,51	330 303,00	0,00	330 303,00	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	199 234,00	224 315,00	229 040,00	0,00	229 040,00		0,00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7353	<i>dont produits à la charge de l'usager</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE I		199 234,00	224 315,00	229 040,00	0,00	229 040,00	0,00	0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	46 671,19	96 965,51	98 763,00	0,00	98 763,00		0,00
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 ^e alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
71	Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	1 479,61	2 000,00	2 500,00	0,00	2 500,00		0,00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
9	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II		48 150,80	98 965,51	101 263,00	0,00	101 263,00	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
778 Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
AUTRES PRODUITS							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0,00		
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0,00		
7894 Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)					0,00		
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)					0,00		
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0,00		
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE III	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	247 384,80	323 280,51	330 303,00	0,00	330 303,00	0,00	0,00
	RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	247 384,80	323 280,51	330 303,00	0,00	330 303,00	0,00	0,00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2021	Budget exécutif 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
19	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0,00	0,00	0,00
1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
115931	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13	Reprises			
14	Provisions réglementées (sans compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par émancement de l'autorité de tarification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	9 500,00	9 500,00	9 500,00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 257,67	9 433,02	2 823,56
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
30	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0,00	0,00	0,00
601	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0,00	0,00	0,00
604	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
605	Excédent prévisionnel d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		21 757,67	18 933,02	12 523,56

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutif 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
16	Appens, capitaux et fond propres	7 905,47	8 532,51	2 010,74
11611	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
11592				
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées des dettes à renforcer la couverture du RFR - dotation par financement de l'autorité de certification)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions	0,00	0,00	0,00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	9 697,24	10 400,51	10 313,22
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0,00	0,00	0,00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	25 957,68	0,00	0,00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		41 560,39	18 933,02	12 323,96

Résidence Autonomie « La Récamière »
4 avenue Maurice Thorez
42150 LA RICAMARIE
04.77.57.18.36
Accueil.recamiere@ville-la-ricamarie.fr

BUDGET PREVISIONNEL

SOIN

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE

ADRESSE :

4 AVENUE MAURICE THOREZ - 42150 LA RICAMARIE

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS DE LA RICAMARIE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.77.57.38.36

FAX :

Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

Elodie BRUNON

N° FINSS:

420784597

CATEGORIE :

202 - Logement foyer

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

PPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

11/10/2022

CAPACITE AUTORISEE :

69

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1

Classe 6-groupes II et III de produits :

102889.02

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GRUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	743.54	315.00	316.50	0.00	316.50		0.00
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE I	743.54	315.00	316.50	0.00	316.50		0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 045.48	1 184.50	1 872.00	0.00	1 872.00		0.00
641 Rémunérations du personnel non médical	87 622.47	74 499.52	93 617.80	0.00	93 617.80		0.00
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	3 400.00	3 400.00	0.00	3 400.00		0.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	34 823.93	27 690.00	28 243.00	0.00	28 243.00		0.00
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	376.00	300.00	306.00	0.00	306.00		0.00
648 Autres charges de personnel	439.58	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	125 307.46	107 074.02	127 438.80	0.00	127 438.80		0.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutif 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutif
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
612 Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6132 Locations immobilières	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
6135 Locations mobilières	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
614 Charges locatives et de copropriété	17,57	3,33	0,00	0,00	3,33		6,66
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
6156 Maintenance	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
616 Primes d'assurances	3 018,65	3 300,00	3 316,50	0,00	3 316,50		3 316,50
617 Etudes et recherches	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
618 Divers	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
623 Information, publications, relations publiques	3,33	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
627 Services bancaires et assimilés	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							0,00
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, droits de suite et valeurs similaires	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
655 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
657 Subventions	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
658 Charges diverses de gestion courante	3,33	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
CHARGES FINANCIERES							3,33
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES							0,00
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
674 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
678 Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							0,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporeelles et corporeelles	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporeelles et corporeelles	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	3,33	0,00	0,00	0,00	3,33		3,33
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	3,33	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires	3,33	0,00	0,00	0,00	3,33		3,33
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du DFR	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
68742 Dotations aux provisions réglementées pour recouvrement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
687451 Det. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
687452 Det. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
68748 Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	3,33	0,00	3,33		3,33
6894 Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	3,33	3,33		3,33
6895 Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6897 Engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)	3,33	3,33	0,00	0,00	3,33		3,33
TOTAL GROUPE III	3 856,22	3 300,00	3 316,50	3,33	3 316,50		3,33
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	129 107,22	110 589,02	131 071,80	0,00	131 071,80		0,00
	RAN 2021	RAN 2022	Report à nouveau 2023				
002 Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00	0,00	3,33	0,00		0,00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00	0,00	3,33	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	129 107,22	110 689,02	131 071,80	0,00	131 071,80	0,00	0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	139 015,74	103 816,02	123 071,80	0,00	123 071,80		0,00
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
732	Produits à la charge de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
734	Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
7353	<i>dont produits à la charge de l'utilisateur</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE I		139 015,74	103 816,02	123 071,80	0,00	123 071,80		0,00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70821	Forfaits journaliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
71	Production stockée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
603	Variation des stocks (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	3 071,96	7 800,00	8 000,00	0,00	8 000,00		0,00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
9	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL GROUPE II		3 071,96	7 800,00	8 000,00	0,00	8 000,00		0,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
777 Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
778 Autres produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES PRODUITS							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78723 Reprises sur amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0.00		
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
7894 Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)					0.00		
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)					0.00		
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0.00		
79 Transferts de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE III	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II - GROUPE III)	142 087.70	111 616.02	131 071.80	0.00	131 071.80	0.00	0.00
	RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	142 087.70	111 616.02	131 071.80	0.00	131 071.80	0.00	0.00

ANNEXES

2023

Résidence autonomie "LA RECAMIÈRE"

Avenue Maurice Thorez 42150 LA RICAMARIE

PRODUIT DE LA TARIFICATION 2023 : HEBERGEMENT

Type d'appartements	Surface en m ²	Nombre d'appartements	Nombre de journées réalisables	Nombre de journées prévues (A)	Prix de journée demandé (B)	Recette attendue (AxB)	Aide mairie	Montant aide mairie
Extension (sans terrasse)	25	18	6 570	6 504	31,10 €	202 283,73 €	0,90 €	5 853,87
1er et 2ème	33/34	18	6 570	6 504	34,90 €	227 000,07 €	3,30 €	21 464,19 €
RdC et 3ème	29	19	6 935	6 866	33,55 €	230 342,56 €	1,99 €	13 662,64 €
4ème étage	25	10	3 650	3 614	32,45 €	117 258,08 €	0,90 €	3 252,15 €
Appt couple		4	1 460	1 445	50,40 €	72 848,16 €	2,39 €	3 454,51 €
			25 185	24 933				

849 732,59 €

47 687,36 €

Nombre de jours en 2023 : 365

Taux d'occupation prévisionnel = **99,00%**

MONTANT TOTAL ATTENDU

897 419,95 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement autre qu'un "appartement couple".

Cette majoration sera égale à 25% du tarif "4ème étage".

Une majoration de 10% sera appliquée pour un séjour temporaire

Tarif moyen "Hébergement" avec aide mairie 34,08 €

Tarif moyen "Hébergement" sans aide mairie 35,99 €

PRODUIT DE LA TARIFICATION 2023 : RESTAURATION

DEPENSES R

		330 303.00
Recettes en atténuation	Repas ext.+ marchandises	-98 763.00
	Subvention mairie	0.00
	Rbsmt personnel	-2 500.00
	Excédent	0.00
Dépenses à couvrir par le P. de J.		229 040.00

	Tarifs 2022 (proratisé)	Tarifs 2023	% d'augmentation	Nbre repas prévus	Recette attendue
Repas de midi	9.01	9.10	1.00	21 800	198 380.00
Repas du soir	4.17	4.20	0.72	7 300	30 660.00
					229 040.00

BP 2023

HEBERGEMENT

	Temps de travail	2021 indice majoré	2022	2023	2023 Variation en + par rapport au BP 2022
Agent social	100.00%	392	392	392	0
Animatrice	20.00%	348	354	354	0
A.T.S.T.	100.00%	380	380	392	144
A.T.S.T.	100.00%	337	346	352	72
A.T.S.T.	94.00%	380	380	392	144
A.T.S.T.	94.00%	335	340	352	144
A.T.S.T.	100.00%	365	380	392	144
A.T.S.T.	100.00%	365	380	392	144
A.E. BAT.	50.00%	342	403	415	132
Agt administ.	100.00%	392	403	415	144
Rédacteur principal Directrice	100.00%	369	390	390	0
				TOTAL	1068
				NBI	1320

BP 2023
RESTAURATION

	Temps de travail	2021 Indice majoré	2022 Indice majoré	2023 Indice majoré	2023 Variation en + par rapport au BP 2022
A.T.T.	100.00%	346	370	385	180
A.T.T.	100.00%	335	348	352	48
A.M.P.	100.00%	477	503	503	0
				TOTAL	228
				NBI	360

Total des points **H+R**, suite à avancement d'échelon et recrutement (hors NBI) : **1296**

SOINS	Temps de travail	2022 Indice majoré	2022 Indice majoré	2023 Indice majoré	2023 Variation en + par rapport au BP 2022
A.S.	100.00%	392	392	365	-324
A.S.P	86.00%	415	365	383	216
A.S.	14.00%	332	356	356	0
Médecin	7.00%	783			0
				TOTAL	-108
				NBI	240

Catégorie	A	B		C		Variation en équivalent temps plein n = 2023		Nombre d'équivalents temps plein total retenu n
	Temps plein n-1	Temps partiel n-1		Total n-1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Direction / Encadrement								
Directrice	1			1	1			1
TOTAL 1	1			1	1			1
Administration / Gestion								
Secrétaire	1			1	1.00			1.00
Agent d'entretien des locaux	4	4	2.22	8	6.22		1	5.22
Agent d'entretien du bâtiment		1	0.50	1	0.50			0.50
Veilleur de nuit	1			1	1.00	1		2.00
Cuisine	3			3	3.00			3.00
TOTAL 2	9	5	2.72	14	11.72	1	1	11.72
Médical/Paramédical								
Médecin		1	0.07	1	0.07			0.07
Aide soignante	1	2	1.11	3	2.11			2.11
TOTAL 3	1	3	1.18	4	2.18	0		2.18
Socio - éducatif								
Animation	0				0.2			0.2
TOTAL 4	0	0	0	0	0.2	0		0.2
GRAND TOTAL	11	8	3.9	19.00	15.10	1.00	1	15.10

Ordre de priorité	Nature de l'opération prévue	Coût (par tranche si nécessa ire)	Date de réalisati on probabl e	Durée et mode d'amortis- semer	Financement prévu					
					Autofi- nancement (1)	Subvention ou apport (2)	Emprunts (3)			Total (de 1 à 3)
							Montant	Taux	Durée	

1	Equipement espace calé	3 855.09	01/06/2023	10	3 854.09				3854.09
2	matériel informatique	2 500.00	01/06/2023	10	2 500.00				2500.00
3	Aménagement salon d'étage	7 500.00	01/06/2023	10	7 500.00				7500.00
4	matériel cuisine	2 823.96	01/06/2023	10	2 823.96				2823.96
TOTAL		16 679.05			16 678.05	0.00	0.00		16678.05

DOTATIONS AMORTISSEMENT FOYER PREVISIONS AU 20/09/2022

Famille_d_Immo	N_d_inventaire	Désignation ate_d_échéane_de_mouven	Compte	mont_de_l_ax	Montant_TTC
72					22 016.49 €
28151					2 665.86 €
28154					3 169.08 €
28181					1 541.89 €
28183					4 684.90 €
28184					7 456.33 €
28188					2 498.43 €
73					10 313.22 €
28151					912.62 €
28154					5 882.65 €
28181					3 497.07 €
28183					20.88 €
Total général					32 329.71 €

DOTATIONS AMORTISSEMENT FOYER PREVISIONS AU 20/09/2022

Famille_d_immo	N_d_inventaire	Désignation	ate_d_échéance_de_mouven	Compte	ment_de_l_ax	Montant_TTC	
2151 Installations comple	102	PLATE FORME	31/12/2023	Amortissement	28151	72	1 970.66 €
2151 Installations comple	102	Plateforme té	31/12/2023	Amortissement	28151	72	125.28 €
2151 Installations comple	102BIS	COMPL EMENT	31/12/2023	Amortissement	28151	72	64.96 €
2151 Installations comple	140	RAJOUT DE HO	31/12/2023	Amortissement	28151	73	134.16 €
2151 Installations comple	141	CHAMBRE FRIG	31/12/2023	Amortissement	28151	73	258.78 €
2151 Installations comple	142	ARMOIRE POS	31/12/2023	Amortissement	28151	73	179.21 €
2151 Installations comple	143	ARMOIRE POS	31/12/2023	Amortissement	28151	73	132.25 €
2151 Installations comple	144	EXTRACTEUR	31/12/2023	Amortissement	28151	73	129.14 €
2151 Installations comple	145	ENREGISTREU	31/12/2023	Amortissement	28151	73	79.08 €
2151 Installations comple	170	CLIMATISATIO	31/12/2023	Amortissement	28151	72	310.56 €
2151 Installations comple	235	Travaux plom	31/12/2023	Amortissement	28151	72	194.40 €
2154 Matériel et outillage	103	COUPE JAMB	31/12/2023	Amortissement	28154	73	204.06 €
2154 Matériel et outillage	105	Mixer portatif	31/12/2023	Amortissement	28154	73	51.42 €
2154 Matériel et outillage	121	CELLULE REFR	31/12/2023	Amortissement	28154	73	710.40 €
2154 Matériel et outillage	122	CHARRIOT DE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	1 297.56 €
2154 Matériel et outillage	134	TOP CANDY	31/12/2023	Amortissement	28154	72	31.15 €
2154 Matériel et outillage	135	MICRO ONDE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	8.05 €
2154 Matériel et outillage	138	TABLE INOX 1	31/12/2023	Amortissement	28154	73	50.16 €
2154 Matériel et outillage	139	FOUR MIXTE	31/12/2023	Amortissement	28154	73	933.41 €
2154 Matériel et outillage	149	DALLES LED 5	31/12/2023	Amortissement	28154	73	58.50 €
2154 Matériel et outillage	167	EQUIP. FRIGO	31/12/2023	Amortissement	28154	73	356.16 €
2154 Matériel et outillage	176	TABLE INOX 1	31/12/2023	Amortissement	28154	73	37.58 €
2154 Matériel et outillage	177	MUBLE BAS IN	31/12/2023	Amortissement	28154	73	95.69 €
2154 Matériel et outillage	178	DALLES LED 5	31/12/2023	Amortissement	28154	72	44.16 €
2154 Matériel et outillage	179	TOP CANDY 9	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38.00 €
2154 Matériel et outillage	182	SAUTEUSE GA	31/12/2023	Amortissement	28154	73	620.00 €
2154 Matériel et outillage	183	AUTOlaveus	31/12/2023	Amortissement	28154	72	677.18 €
2154 Matériel et outillage	184	TONDEUSE VI	31/12/2023	Amortissement	28154	72	48.00 €
2154 Matériel et outillage	186	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38.00 €
2154 Matériel et outillage	190	Epelucheuse	31/12/2023	Amortissement	28154	73	279.94 €
2154 Matériel et outillage	191	Radiateur élé	31/12/2023	Amortissement	28154	72	20.90 €
2154 Matériel et outillage	193	2 Frigo top A+	31/12/2023	Amortissement	28154	72	35.60 €
2154 Matériel et outillage	201	20 grilles inox	31/12/2023	Amortissement	28154	73	45.00 €
2154 Matériel et outillage	203	Top blancs 11	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38.00 €
2154 Matériel et outillage	212	Perceuse ERB	31/12/2023	Amortissement	28154	72	16.49 €
2154 Matériel et outillage	213	Chariot échell	31/12/2023	Amortissement	28154	73	41.24 €
2154 Matériel et outillage	220	FAGOR Top bl	31/12/2023	Amortissement	28154	72	18.00 €
2154 Matériel et outillage	221	LAVE LINGE V	31/12/2023	Amortissement	28154	72	132.00 €
2154 Matériel et outillage	227	Etagère + 4 p	31/12/2023	Amortissement	28154	72	12.99 €
2154 Matériel et outillage	228	Tabouret	31/12/2023	Amortissement	28154	72	1.30 €
2154 Matériel et outillage	229	Top blanc 119	31/12/2023	Amortissement	28154	72	37.00 €
2154 Matériel et outillage	232	TOP BLANC FA	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38.00 €
2154 Matériel et outillage	233	BLIXER 4 CUV	31/12/2023	Amortissement	28154	72	220.00 €
2154 Matériel et outillage	238	Table inox 3 t	31/12/2023	Amortissement	28154	73	169.20 €
2154 Matériel et outillage	239	Table inox dé	31/12/2023	Amortissement	28154	73	59.04 €
2154 Matériel et outillage	243	Chariot 3PLX F	31/12/2023	Amortissement	28154	73	13.57 €
2154 Matériel et outillage	244	MAC. CAFE EX	31/12/2023	Amortissement	28154	73	59.05 €
2154 Matériel et outillage	245	Pot Iso inox in	31/12/2023	Amortissement	28154	73	1.35 €
2154 Matériel et outillage	246	Malette MG 1	31/12/2023	Amortissement	28154	72	10.90 €
2154 Matériel et outillage	247	Batteur mélar	31/12/2023	Amortissement	28154	73	662.00 €
2154 Matériel et outillage	260	Plan de travail	31/12/2023	Amortissement	28154	73	105.84 €
2154 Matériel et outillage	264	Balance de pr	31/12/2023	Amortissement	28154	73	23.88 €
2154 Matériel et outillage	265	Débroussaille	31/12/2023	Amortissement	28154	72	68.00 €
2154 Matériel et outillage	266	Plaque eutect	31/12/2023	Amortissement	28154	73	18.24 €
2154 Matériel et outillage	267	GRILLE MACF	31/12/2023	Amortissement	28154	72	22.00 €
2154 Matériel et outillage	268	GRILLE MACE	31/12/2023	Amortissement	28154	73	21.43 €
2154 Matériel et outillage	79	PLAQUE CUISS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	30.00 €
2154 Matériel et outillage	83	TABLES CUISS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	32.20 €
2154 Matériel et outillage	84	LAVEUSE COM	31/12/2023	Amortissement	28154	73	581.89 €
2154 Matériel et outillage	85	SONO SPRINT	31/12/2023	Amortissement	28154	72	166.60 €
2154 Matériel et outillage	86	OUVRE BOITE	31/12/2023	Amortissement	28154	73	35.60 €
2154 Matériel et outillage	87	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	72.00 €
2154 Matériel et outillage	88	PLAQUE CUISS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	15.00 €
2154 Matériel et outillage	89	MARMIITE A	31/12/2023	Amortissement	28154	73	648.00 €
2181 Installations généra	107	DALLES LED E	31/12/2023	Amortissement	28181	72	168.72 €
2181 Installations généra	127	PLFONNIERS F	31/12/2023	Amortissement	28181	72	491.00 €
2181 Installations généra	158	PORTES COUF	31/12/2023	Amortissement	28181	73	46.74 €
2181 Installations généra	159	PORTES COUF	31/12/2023	Amortissement	28181	73	60.70 €
2181 Installations généra	160	PORTES COUF	31/12/2023	Amortissement	28181	73	46.74 €
2181 Installations généra	161	Fenêtres + po	31/12/2023	Amortissement	28181	72	475.01 €
2181 Installations généra	162	ENSEMBLE IN	31/12/2023	Amortissement	28181	73	49.32 €
2181 Installations généra	163	ENSEMBLE IN	31/12/2023	Amortissement	28181	73	105.96 €

DOTATIONS AMORTISSEMENT FOYER PREVISIONS AU 20/09/2022

Famille_d_immo	N_d_inventaire	Désignation	ate_d_échéance_de_mouven	Compte	ment_de_l_ax	Montant_TTC	
2181 Installations général	164	NETTOYAGE F	31/12/2023	Amortissement	28181	73	47.40 €
2181 Installations général	165	REFECTION LC	31/12/2023	Amortissement	28181	73	353.17 €
2181 Installations général	173	F2018/0174/F	31/12/2023	Amortissement	28181	73	2 710.64 €
2181 Installations général	185	SERRURE COC	31/12/2023	Amortissement	28181	72	38.00 €
2181 Installations général	187	PORTE VANDA	31/12/2023	Amortissement	28181	72	16.16 €
2181 Installations général	188	BLOC PORTE	31/12/2023	Amortissement	28181	73	76.40 €
2181 Installations général	90	RIDEAUX LOG	31/12/2023	Amortissement	28181	72	353.00 €
2183 Matériel de bureau	124	PC PORTABLE	31/12/2023	Amortissement	28183	72	115.38 €
2183 Matériel de bureau	137	INFORMATISA	31/12/2023	Amortissement	28183	72	360.00 €
2183 Matériel de bureau	175	SERVEUR+SAU	31/12/2023	Amortissement	28183	72	2 287.68 €
2183 Matériel de bureau	180	ANTI VIRUS FC	31/12/2023	Amortissement	28183	73	20.88 €
2183 Matériel de bureau	189	Poste MITEL 2	31/12/2023	Amortissement	28183	72	111.62 €
2183 Matériel de bureau	230	Vidéoprojecté	31/12/2023	Amortissement	28183	72	118.06 €
2183 Matériel de bureau	248	Mitel poste A	31/12/2023	Amortissement	28183	72	122.01 €
2183 Matériel de bureau	249	Mise en place	31/12/2023	Amortissement	28183	72	485.40 €
2183 Matériel de bureau	250	ONDULEUR E	31/12/2023	Amortissement	28183	72	71.40 €
2183 Matériel de bureau	251	2 moniteurs P	31/12/2023	Amortissement	28183	72	922.80 €
2183 Matériel de bureau	78	PC BUREAU E	31/12/2023	Amortissement	28183	72	55.90 €
2183 Matériel de bureau	81	HITACHI TOUR	01/01/2023	Amortissement	28183	72	7.74 €
2183 Matériel de bureau	82	OFF HOME BU	31/12/2023	Amortissement	28183	72	26.91 €
2184 Mobilier	100	TABLE SOUS F	31/12/2023	Amortissement	28184	72	38.43 €
2184 Mobilier	101	TABLE SOUS F	31/12/2023	Amortissement	28184	72	26.28 €
2184 Mobilier	110	CANAPE MAN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	58.44 €
2184 Mobilier	111	FAUTEUILS N	31/12/2023	Amortissement	28184	72	139.68 €
2184 Mobilier	112	GUERIDON 60	31/12/2023	Amortissement	28184	72	21.60 €
2184 Mobilier	113	CHAISES RIST	31/12/2023	Amortissement	28184	72	506.88 €
2184 Mobilier	114	FAUTEUILS M	31/12/2023	Amortissement	28184	72	85.92 €
2184 Mobilier	115	FAUTEUIL REL	31/12/2023	Amortissement	28184	72	118.80 €
2184 Mobilier	116	TABLES RECTA	31/12/2023	Amortissement	28184	72	244.80 €
2184 Mobilier	117	CLAUSTRAS 1	31/12/2023	Amortissement	28184	72	199.80 €
2184 Mobilier	118	TABLE BASSE	31/12/2023	Amortissement	28184	72	21.60 €
2184 Mobilier	128	ARMOIRE ARR	31/12/2023	Amortissement	28184	72	45.99 €
2184 Mobilier	129	PLAN DROIT S	31/12/2023	Amortissement	28184	72	25.39 €
2184 Mobilier	130	RAYONNAGE	31/12/2023	Amortissement	28184	72	45.38 €
2184 Mobilier	131	COFFRE CB36	31/12/2023	Amortissement	28184	72	35.46 €
2184 Mobilier	132	ARMOIRE BAS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	33.08 €
2184 Mobilier	133	ARMOIRE BAS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	33.08 €
2184 Mobilier	171	BUREAU 'STA	31/12/2023	Amortissement	28184	72	31.33 €
2184 Mobilier	172	VESTIAIRE INC	31/12/2023	Amortissement	28184	72	19.89 €
2184 Mobilier	214	Fauteuil rel cu	31/12/2023	Amortissement	28184	72	119.90 €
2184 Mobilier	215	Canapé Manh	31/12/2023	Amortissement	28184	72	59.16 €
2184 Mobilier	216	Fauteuil Mays	31/12/2023	Amortissement	28184	72	86.88 €
2184 Mobilier	217	Bridge RISTO	31/12/2023	Amortissement	28184	72	326.40 €
2184 Mobilier	218	Fauteuil Mays	31/12/2023	Amortissement	28184	72	141.12 €
2184 Mobilier	219	Cloisonnette	31/12/2023	Amortissement	28184	72	165.60 €
2184 Mobilier	222	Lampadaire B	31/12/2023	Amortissement	28184	72	12.98 €
2184 Mobilier	223	MICRO CHAIN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	28.12 €
2184 Mobilier	224	TAPIS DOLCE	31/12/2023	Amortissement	28184	72	9.77 €
2184 Mobilier	225	Plante artific	31/12/2023	Amortissement	28184	72	7.83 €
2184 Mobilier	226	Plante herbe	31/12/2023	Amortissement	28184	72	9.18 €
2184 Mobilier	237	BAR SALLE AN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	568.68 €
2184 Mobilier	256	Chaises Bridge	31/12/2023	Amortissement	28184	72	1 841.49 €
2184 Mobilier	257	Chaises anthr	31/12/2023	Amortissement	28184	72	500.70 €
2184 Mobilier	258	Tables Carelie	31/12/2023	Amortissement	28184	72	664.47 €
2184 Mobilier	259	Tables Carelie	31/12/2023	Amortissement	28184	72	96.21 €
2184 Mobilier	261	Portes affiche	31/12/2023	Amortissement	28184	72	42.70 €
2184 Mobilier	96	POSTE RECTA	31/12/2023	Amortissement	28184	72	348.59 €
2184 Mobilier	99	2 CHAISES VIS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	66.28 €
2188 Autres immobilisati	106	COFFRE FORT	31/12/2023	Amortissement	28188	72	44.28 €
2188 Autres immobilisati	108	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28188	72	600.30 €
2188 Autres immobilisati	109	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28188	72	41.40 €
2188 Autres immobilisati	119	ENSEMBLE RII	31/12/2023	Amortissement	28188	72	139.86 €
2188 Autres immobilisati	120	ENSEMBLE ST	31/12/2023	Amortissement	28188	72	137.98 €
2188 Autres immobilisati	123	6 STORES BAN	31/12/2023	Amortissement	28188	72	1 018.80 €
2188 Autres immobilisati	155	ENCEINTE LD	31/12/2023	Amortissement	28188	72	183.60 €
2188 Autres immobilisati	156	PLATEAU A RG	31/12/2023	Amortissement	28188	72	18.00 €
2188 Autres immobilisati	157	MICRO HF	31/12/2023	Amortissement	28188	72	42.66 €
2188 Autres immobilisati	181	COFFRE FICHE	31/12/2023	Amortissement	28188	72	240.84 €
2188 Autres immobilisati	80	APPAREIL PHC	31/12/2023	Amortissement	28188	72	30.71 €
2184 Mobilier					28184	72	628.44 €

Étiquettes de lignes Somme de Montant_TTC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 14 octobre 2022, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 21 octobre 2022 à 10 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mme FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme MONTAGNON a donné pouvoir à Mme KRENENOU
Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BOYER a donné pouvoir à Mme FARES
Mme BOUCHET a donné pouvoir à M. HARO

Absente excusée : Mme VACHER

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Virginie Directrice du C.C.A.S.

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Monsieur le Président du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet pour l'établissement multi-accueil « La Gaminerie ».

En effet, les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles). PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de conventionner avec la Directions Générale des Finances pour la mise en place du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet pour l'établissement multi-accueil « La Gaminerie » et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique :

Décide :

- ✓ d'adhérer à la convention de paiement en ligne des recettes publiques locales
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. à conclure la convention annexée à la présente délibération ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 14 octobre 2022, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 21 octobre 2022 à 10 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mme FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme MONTAGNON a donné pouvoir à Mme KRENENOU
Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BOYER a donné pouvoir à Mme FARES
Mme BOUCHET a donné pouvoir à M. HARO

Absente excusée : Mme VACHER

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Virginie Directrice du C.C.A.S.

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Monsieur le Président du C.C.A.S. informe les membres du Conseil d'Administration de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet pour l'établissement halte-garderie « Pain d'Epices ».

En effet, les comptables de la DGFIP sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux (Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique). Dans ce cadre, l'ordonnateur émet des titres de recettes exécutoires en regard de prestations de services rendues aux usagers (cantine, crèche, fourniture d'eau...). Après contrôle de leur régularité, le comptable public prend en charge ces titres de recettes avant d'en assurer le recouvrement.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (PayFiP Titres et Rôles). PayFiP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFiP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique. Ces deux moyens de paiement sont indissociables.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de conventionner avec la Directions Générale des Finances pour la mise en place du service de paiement par carte bancaire (CB) et prélèvement unique sur Internet pour l'établissement halte-garderie « Pain d'Epices » et qui s'appliquera le premier jour du mois suivant sa signature.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique :

Décide :

- ✓ d'adhérer à la convention de paiement en ligne des recettes publiques locales
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. à conclure la convention annexée à la présente délibération ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 14 octobre 2022, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 21 octobre 2022 à 10 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mme FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme MONTAGNON a donné pouvoir à Mme KRENENOU
Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BOYER a donné pouvoir à Mme FARES
Mme BOUCHET a donné pouvoir à M. HARO

Absente excusée : Mme VACHER

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Virginie Directrice du C.C.A.S.
Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET 2022
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N° 4**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n°4 pour le Budget 2022 de la Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit :

INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
Dépenses		
BUDGET HEBERGEMENT		
2183 matériel de bureau et informatique	- 2 600	- 2 600
13988 Autres subventions inscrites au compte de résultat	2 600	2 600
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
BUDGET HEBERGEMENT		
64111 Rémunération titulaires	2 600	2 600
Recettes		
BUDGET HEBERGEMENT		
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 600	2 600

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la Délibération Modificative n°4 pour le Budget 2022 de la Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit :

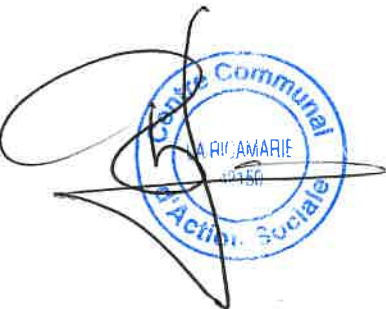
INVESTISSEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
Dépenses		
BUDGET HEBERGEMENT		
2183 matériel de bureau et informatique	- 2 600	- 2 600
13988 Autres subventions inscrites au compte de résultat	2 600	2 600
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
BUDGET HEBERGEMENT		
64111 Rémunération titulaires	2 600	2 600
Recettes		
BUDGET HEBERGEMENT		
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	2 600	2 600

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 14 octobre 2022, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 21 octobre 2022 à 10 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mme FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme MONTAGNON a donné pouvoir à Mme KRENENOU
Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BOYER a donné pouvoir à Mme FARES
Mme BOUCHET a donné pouvoir à M. HARO

Absente excusée : Mme VACHER

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Virginie Directrice du C.C.A.S.

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget 2023 – Proposition de Budget et prix de journée 2023 pour la Résidence Autonomie « La Récamière »

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la proposition de budget 2023 ainsi que les prix de journée 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière » qui doivent être transmis au Département de la Loire en ce qui concerne l'hébergement et la restauration. Le budget soin est quant à lui transmis à l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ces budgets sont transmis dans le cadre de la procédure contradictoire.

Hébergement :

Les prix de loyer proposés seront les suivants :

- Appartement extension : 31.10€
- Appartement 1^{er} et 2^{ème} étage : 34.90 €
- Appartement RDC et 3^{ème} étage : 33.55 €
- Appartement 4^{ème} étage : 32.45 €
- Appartement couple : 50.40 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement « non couple ». Cette majoration est égale à 25% du tarif extension.

Une majoration de 10% sera appliquée sur le prix de loyer pour un accueil temporaire.

Restauration :

Le prix du repas de midi proposé est de 9.10 €

Le prix du repas du soir est de 4,20 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : approuve la proposition de budget 2023 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 422 507.56€ en section de Fonctionnement et à la somme de 57 712.45 € en section d'Investissement.

Article 2 : approuve les prix de journée 2023 proposés par la Résidence Autonomie « La Récamière ».

Hébergement :

Les prix de loyer proposés seront les suivants :

- Appartement extension : 31.10€
- Appartement 1^{er} et 2^{ème} étage : 34.90 €
- Appartement RDC et 3^{ème} étage : 33.55 €
- Appartement 4^{ème} étage : 32.45 €
- Appartement couple : 50.40 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement « non couple ». Cette majoration est égale à 25% du tarif extension.

Une majoration de 10% sera appliquée sur le prix de loyer pour un accueil temporaire.

Restauration :

Le prix du repas de midi proposé est de 9.10 €

Le prix du repas du soir est de 4,20 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 octobre 2022

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 14 octobre 2022, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 21 octobre 2022 à 10 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mme FARES, M. HARO

Pouvoirs : Mme MONTAGNON a donné pouvoir à Mme KRENENOU
Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme BOYER a donné pouvoir à Mme FARES
Mme BOUCHET a donné pouvoir à M. HARO

Absente excusée : Mme VACHER

Secrétaire de séance : Mme SANCHEZ Virginie Directrice du C.C.A.S.

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

**OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Proposition de tarifs 2023
pour les prestations de la structure**

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient de réactualiser les tarifs de prestations de La Résidence Autonomie « La Récamière » comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Résidents

Potage du soir avec laitage	1.35 €
Soirée à thème	5.20 €
Portion de pain	0.46 €

Non-résidents et invités

Repas « semaine » (du lundi au samedi)	10.00 €
Repas « dimanche » et « jours fériés »	11.90 €
Repas du soir/ soirée à thème ouvert aux réguliers	7.00 €
Repas «enfants» (jusqu'à 12ans)	7.00 €
Repas à thème : repas + Animation	16.40 €

Crèche Multi-accueil « La Gaminerie »

Repas servis aux enfants ayant acquis la diversification alimentaire : 3.30 €
Repas mixés servis aux bébés en cours de diversification alimentaire : 2.00 €

Divers/animation

Animations/activités/ateliers (non résident) par après-midi : 2.00 €
Tarif après-midi dansant (non résident) : 1.60 €

Agents en service :

Repas agents de la résidence « La Récamière » : 2.68 €

Article 2 : ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITE.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



ANNEXES

2023

Résidence autonomie "LA RECAMIERE"

Avenue Maurice Thorez 42150 LA RICAMARIE

PRODUIT DE LA TARIFICATION 2023 : HEBERGEMENT

Type d'appartements	Surface en m ²	Nombre d'appartements	Nombre de journées réalisables	Nombre de journées prévues (A)	Prix de journée demandé (B)	Recette attendue (AxB)	Aide mairie	Montant aide mairie
Extension (sans terrasse)	25	18	6 570	6 504	31,10 €	202 283,73 €	0,90 €	5 853,87
1er et 2ème	33/34	18	6 570	6 504	34,90 €	227 000,07 €	3,30 €	21 464,19 €
RdC et 3ème	29	19	6 935	6 866	33,55 €	230 342,56 €	1,99 €	13 662,64 €
4ème étage	25	10	3 650	3 614	32,45 €	117 258,08 €	0,90 €	3 252,15 €
Appt couple		4	1 460	1 445	50,40 €	72 848,16 €	2,39 €	3 454,51 €
			25 185	24 933		849 732,59 €		47 687,36 €

Nombre de jours en 2023 :

365

Taux d'occupation prévisionnel =

99.00%

MONTANT TOTAL ATTENDU

897 419,95 €

Une majoration sera appliquée dès lors qu'un couple occupera un appartement autre qu'un "appartement couple".

Cette majoration sera égale à 25% du tarif "4ème étage".

Une majoration de 10% sera appliquée pour un séjour temporaire

Tarif moyen "Hébergement" avec aide mairie

34,08 €

Tarif moyen "Hébergement" sans aide mairie

35,99 €

PRODUIT DE LA TARIFICATION 2023 : RESTAURATION

DEPENSES R		330 303.00
Recettes en atténuation	Repas ext. + marchandises	-98 763.00
	Subvention mairie	0.00
	Rbsmt personnel	-2 500.00
	Excédent	0.00
Dépenses à couvrir par le P. de J.		229 040.00

	Tarifs 2022 (proratisé)	Tarifs 2023	% d'augmentation	Nbre repas prévus	Recette attendue
Repas de midi	9.01	9.10	1.00	21 800	198 380.00
Repas du soir	4.17	4.20	0.72	7 300	30 660.00
					229 040.00

11/10/2022

BP 2023

HEBERGEMENT

	Temps de travail	2021 indice majoré	2022	2023	2023 Variation en + par rapport au BP 2022
Agent social	100.00%	392	392	392	0
Animatrice	20.00%	348	354	354	0
A.T.S.T.	100.00%	380	380	392	144
A.T.S.T.	100.00%	337	346	352	72
A.T.S.T.	94.00%	380	380	392	144
A.T.S.T.	94.00%	335	340	352	144
A.T.S.T.	100.00%	365	380	392	144
A.T.S.T.	100.00%	365	380	392	144
A.E. BAT.	50.00%	342	403	415	132
Agt administ.	100.00%	392	403	415	144
Rédacteur principal Directrice	100.00%	369	390	390	0
				TOTAL	1068
				NBI	1320

BP 2023
RESTAURATION

	Temps de travail	2021 Indice majoré	2022 Indice majoré	2023 Indice majoré	2023 Variation en + par rapport au BP 2022
A.T.T.	100.00%	346	370	385	180
A.T.T.	100.00%	335	348	352	48
A.M.P.	100.00%	477	503	503	0
				TOTAL	228
				NBI	360

Total des points **H+R**, suite à avancement d'échelon et recrutement (hors NBI) : **1296**

SOINS	Temps de travail	2022 Indice majoré	2022 Indice majoré	2023 Indice majoré	2023 Variation en + par rapport au BP 2022
A.S.	100.00%	392	392	365	-324
A.S.P	86.00%	415	365	383	216
A.S.	14.00%	332	356	356	0
Médecin	7.00%	783			0
				TOTAL	-108
				NBI	240

Catégorie	A	B		C		Variation en équivalent temps plein n = 2023		Nombre d'équivalents temps plein total retenu n
	Temps plein n-1	Temps partiel n-1		Total n-1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Direction / Encadrement								
Directrice	1			1	1			1
TOTAL 1	1			1	1			1
Administration / Gestion								
Secrétaire	1			1	1.00			1.00
Agent d'entretien des locaux	4	4	2.22	8	6.22		1	5.22
Agent d'entretien du bâtiment		1	0.50	1	0.50			0.50
Veilleur de nuit	1			1	1.00	1		2.00
Cuisine	3			3	3.00			3.00
TOTAL 2	9	5	2.72	14	11.72	1	1	11.72
Médical/Paramédical								
Médecin		1	0.07	1	0.07			0.07
Aide soignante	1	2	1.11	3	2.11			2.11
TOTAL 3	1	3	1.18	4	2.18	0		2.18
Socio - éducatif								
Animation	0				0.2			0.2
TOTAL 4	0	0	0	0	0.2	0		0.2
GRAND TOTAL	11	8	3.9	19.00	15.10	1.00	1	15.10

13/10/2022

DOTATIONS AMORTISSEMENT FOYER PREVISIONS AU 20/09/2022

Famille_d_immo	N_d_inventaire	Désignation ate_d_échéance_de_mouven	Compte ment_de_l_ax	Montant_TTC
72				22 016.49 €
28151				2 665.86 €
28154				3 189.08 €
28181				1 541.80 €
28183				4 684.90 €
28184				7 456.33 €
28188				2 498.43 €
73				10 313.22 €
28151				912.62 €
28154				5 882.65 €
28181				3 497.07 €
28183				20.88 €
Total général:				32 329.71 €

DOTATIONS AMORTISSEMENT FOYER PREVISIONS AU 20/09/2022

Famille d'immo	N° d'inventaire	Désignation	date d'échéance de mouven	Compte	montant de l'ax	Montant TTC	
2151 Installations compl	102	PLAC FORME	31/12/2023	Amortissement	28151	72	1 970,66 €
2151 Installations compl	102	Plafond meub	31/12/2023	Amortissement	28151	72	125,28 €
2151 Installations compl	102B5	COMPLIMEN	31/12/2023	Amortissement	28151	72	64,96 €
2151 Installations compl	140	BAJOIN DE IN	31/12/2023	Amortissement	28151	73	134,16 €
2151 Installations compl	141	CHAMBRE FR	31/12/2023	Amortissement	28151	73	258,78 €
2151 Installations compl	142	ARMOIRE POS	31/12/2023	Amortissement	28151	73	179,21 €
2151 Installations compl	143	ARMOIRE POS	31/12/2023	Amortissement	28151	73	132,25 €
2151 Installations compl	144	EXTRACTEUR	31/12/2023	Amortissement	28151	73	179,14 €
2151 Installations compl	145	ENREGISTREU	31/12/2023	Amortissement	28151	73	79,08 €
2151 Installations compl	170	CUMATISATIC	31/12/2023	Amortissement	28151	72	310,56 €
2151 Installations compl	235	Travaux plom	31/12/2023	Amortissement	28151	72	194,40 €
2154 Matériel et outillage	103	COUPE JAMB	31/12/2023	Amortissement	28154	73	204,06 €
2154 Matériel et outillage	105	Mixer portati	31/12/2023	Amortissement	28154	73	51,42 €
2154 Matériel et outillage	121	CELLULE REFR	31/12/2023	Amortissement	28154	73	710,40 €
2154 Matériel et outillage	122	CHARRIOT DE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	1 297,56 €
2154 Matériel et outillage	134	TOP CANDY	31/12/2023	Amortissement	28154	72	31,25 €
2154 Matériel et outillage	135	MICRO ONDE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	8,05 €
2154 Matériel et outillage	138	TABLE INOX 1	31/12/2023	Amortissement	28154	73	50,36 €
2154 Matériel et outillage	139	FOUR MIXTE	31/12/2023	Amortissement	28154	73	933,41 €
2154 Matériel et outillage	149	DALLES LED 5	31/12/2023	Amortissement	28154	73	58,50 €
2154 Matériel et outillage	167	EQUIP. FRIGO	31/12/2023	Amortissement	28154	73	355,16 €
2154 Matériel et outillage	176	TABLE INOX 1	31/12/2023	Amortissement	28154	73	37,58 €
2154 Matériel et outillage	177	MURLE BAS IN	31/12/2023	Amortissement	28154	73	95,59 €
2154 Matériel et outillage	178	DALLES LED 5	31/12/2023	Amortissement	28154	72	44,16 €
2154 Matériel et outillage	179	TOP CANDY 9	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38,00 €
2154 Matériel et outillage	182	SAUTEUSE GA	31/12/2023	Amortissement	28154	73	620,00 €
2154 Matériel et outillage	183	AUTOAVFUS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	677,18 €
2154 Matériel et outillage	184	TONDEUSE VI	31/12/2023	Amortissement	28154	72	48,00 €
2154 Matériel et outillage	186	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38,00 €
2154 Matériel et outillage	190	Epelucheuse	31/12/2023	Amortissement	28154	73	279,94 €
2154 Matériel et outillage	191	Radiateur élec	31/12/2023	Amortissement	28154	72	20,90 €
2154 Matériel et outillage	193	2 Frigo top A+	31/12/2023	Amortissement	28154	72	35,60 €
2154 Matériel et outillage	201	20 grilles inox	31/12/2023	Amortissement	28154	73	45,00 €
2154 Matériel et outillage	203	Top blancs 11	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38,00 €
2154 Matériel et outillage	212	Perceuse ERB	31/12/2023	Amortissement	28154	72	16,49 €
2154 Matériel et outillage	213	Chariot échell	31/12/2023	Amortissement	28154	73	41,24 €
2154 Matériel et outillage	220	FAGOR Top bl	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38,00 €
2154 Matériel et outillage	221	LAVE LINGE W	31/12/2023	Amortissement	28154	72	132,00 €
2154 Matériel et outillage	227	Etagère + 4 pa	31/12/2023	Amortissement	28154	72	12,99 €
2154 Matériel et outillage	228	Tabouret	31/12/2023	Amortissement	28154	72	1,30 €
2154 Matériel et outillage	229	Top blanc 119	31/12/2023	Amortissement	28154	72	37,00 €
2154 Matériel et outillage	232	TOP BLANC FA	31/12/2023	Amortissement	28154	72	38,00 €
2154 Matériel et outillage	233	BUXER 4 CUV	31/12/2023	Amortissement	28154	72	220,00 €
2154 Matériel et outillage	238	Table inox 3 t	31/12/2023	Amortissement	28154	73	169,20 €
2154 Matériel et outillage	239	Table inox dé	31/12/2023	Amortissement	28154	73	59,04 €
2154 Matériel et outillage	243	Chariot 3PLX	31/12/2023	Amortissement	28154	73	13,57 €
2154 Matériel et outillage	244	MAC. CAFE EX	31/12/2023	Amortissement	28154	73	59,05 €
2154 Matériel et outillage	245	Pot Iso inox in	31/12/2023	Amortissement	28154	73	1,35 €
2154 Matériel et outillage	246	Malette MG 1	31/12/2023	Amortissement	28154	72	10,90 €
2154 Matériel et outillage	247	Batteur mélar	31/12/2023	Amortissement	28154	73	652,00 €
2154 Matériel et outillage	260	Plan de travail	31/12/2023	Amortissement	28154	73	105,84 €
2154 Matériel et outillage	264	Balance de pr	31/12/2023	Amortissement	28154	73	23,88 €
2154 Matériel et outillage	265	Débroussaill	31/12/2023	Amortissement	28154	72	68,00 €
2154 Matériel et outillage	266	Plaque eutec	31/12/2023	Amortissement	28154	73	18,24 €
2154 Matériel et outillage	267	GRILLE MACE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	72,00 €
2154 Matériel et outillage	268	GRILLE MACE	31/12/2023	Amortissement	28154	73	21,43 €
2154 Matériel et outillage	279	PLAQUE CUIS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	30,00 €
2154 Matériel et outillage	83	TABLES CUISS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	32,20 €
2154 Matériel et outillage	84	LAVEUSE CON	31/12/2023	Amortissement	28154	73	581,89 €
2154 Matériel et outillage	85	SONO SPRINT	31/12/2023	Amortissement	28154	72	166,60 €
2154 Matériel et outillage	86	OUVRE BOITE	31/12/2023	Amortissement	28154	73	35,60 €
2154 Matériel et outillage	87	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28154	72	72,00 €
2154 Matériel et outillage	88	PLAQUE CUIS	31/12/2023	Amortissement	28154	72	15,00 €
2154 Matériel et outillage	89	MARMI DE A	31/12/2023	Amortissement	28154	73	688,00 €
2181 Installations général	107	DALLES LED E	31/12/2023	Amortissement	28181	72	188,72 €
2181 Installations général	127	PLFONNIERS	31/12/2023	Amortissement	28181	72	491,00 €
2181 Installations général	158	PORTES COUR	31/12/2023	Amortissement	28181	73	46,74 €
2181 Installations général	159	PORTES COUR	31/12/2023	Amortissement	28181	73	60,70 €
2181 Installations général	160	PORTES COUR	31/12/2023	Amortissement	28181	73	46,74 €
2181 Installations général	161	Fenêtres + po	31/12/2023	Amortissement	28181	72	475,01 €
2181 Installations général	162	ENSEMBLE IN	31/12/2023	Amortissement	28181	73	49,32 €
2181 Installations général	183	ENSEMBLE IN	31/12/2023	Amortissement	28181	73	105,96 €

DOTATIONS AMORTISSEMENT FOYER PREVISIONS AU 20/09/2022

Famille_d_immo	N_d_inventaire	Désignation ste d	échéance de mouven	Compte	ment de l_ax	Montant TTC	
2181 Installations généra	164	NETTOYAGE F	31/12/2023	Amortissement	28181	73	47,40 €
2181 Installations généra	165	REFLECTION LC	31/12/2023	Amortissement	28181	73	353,17 €
2181 Installations généra	173	F2018/0174/F	31/12/2023	Amortissement	28181	73	2 710,64 €
2181 Installations généra	185	SERUIRE COIT	31/12/2023	Amortissement	28181	72	38,00 €
2181 Installations généra	187	PORTE VAND	31/12/2023	Amortissement	28181	72	16,15 €
2181 Installations généra	188	BLOC PORTE	31/12/2023	Amortissement	28181	73	76,40 €
2181 Installations généra	90	RIDEAUX LOG	31/12/2023	Amortissement	28181	72	353,00 €
2183 Matériel de bureau	174	PC PORTABLE	31/12/2023	Amortissement	28183	72	125,38 €
2183 Matériel de bureau	137	INFORMATIS	31/12/2023	Amortissement	28183	72	360,00 €
2183 Matériel de bureau	175	SERVEUR ISAL	31/12/2023	Amortissement	28183	72	2 287,68 €
2183 Matériel de bureau	180	ANTI VIRUS FC	31/12/2023	Amortissement	28183	73	20,88 €
2183 Matériel de bureau	189	Poste MITEL	31/12/2023	Amortissement	28183	72	111,62 €
2183 Matériel de bureau	230	Vidéo projecte	31/12/2023	Amortissement	28183	72	118,06 €
2183 Matériel de bureau	248	Mitel poste A	31/12/2023	Amortissement	28183	72	122,01 €
2183 Matériel de bureau	249	Mise en place	31/12/2023	Amortissement	28183	72	485,40 €
2183 Matériel de bureau	250	ONDULEUR E	31/12/2023	Amortissement	28183	72	71,40 €
2183 Matériel de bureau	251	2 moniteurs P	31/12/2023	Amortissement	28183	72	922,80 €
2183 Matériel de bureau	78	PC BUREAU E	31/12/2023	Amortissement	28183	72	45,90 €
2183 Matériel de bureau	81	HITACHI TOU	01/01/2023	Amortissement	28183	72	7,74 €
2183 Matériel de bureau	82	OFF HOME BU	31/12/2023	Amortissement	28183	72	25,91 €
2184 Mobilier	100	TABLE SOUS F	31/12/2023	Amortissement	28184	72	38,43 €
2184 Mobilier	101	TABLE SOUS F	31/12/2023	Amortissement	28184	72	26,28 €
2184 Mobilier	110	CANAPE MAN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	58,44 €
2184 Mobilier	111	FAUTEUILS N	31/12/2023	Amortissement	28184	72	139,68 €
2184 Mobilier	112	GUERIDON G	31/12/2023	Amortissement	28184	72	21,60 €
2184 Mobilier	113	CHAISES RIGI	31/12/2023	Amortissement	28184	72	506,88 €
2184 Mobilier	114	FAUTEUILS M	31/12/2023	Amortissement	28184	72	85,92 €
2184 Mobilier	115	FAUTEUIL REL	31/12/2023	Amortissement	28184	72	118,80 €
2184 Mobilier	116	TABLES RECTA	31/12/2023	Amortissement	28184	72	244,80 €
2184 Mobilier	117	CLAUSIRAS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	199,80 €
2184 Mobilier	118	TABLE BASS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	21,60 €
2184 Mobilier	128	ARMOIRE AR	31/12/2023	Amortissement	28184	72	45,99 €
2184 Mobilier	129	PLAN DROIT	31/12/2023	Amortissement	28184	72	25,39 €
2184 Mobilier	130	RAYONNAGE	31/12/2023	Amortissement	28184	72	45,38 €
2184 Mobilier	131	COFFRE CB36	31/12/2023	Amortissement	28184	72	35,46 €
2184 Mobilier	132	ARMOIRE BAS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	33,08 €
2184 Mobilier	133	ARMOIRE BAS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	33,08 €
2184 Mobilier	171	BUREAU STA	31/12/2023	Amortissement	28184	72	31,33 €
2184 Mobilier	172	VESTIAIRE IN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	19,89 €
2184 Mobilier	214	Fauteuil rel c	31/12/2023	Amortissement	28184	72	119,90 €
2184 Mobilier	215	Canapé Manh	31/12/2023	Amortissement	28184	72	59,16 €
2184 Mobilier	216	Fauteuil Maya	31/12/2023	Amortissement	28184	72	45,88 €
2184 Mobilier	217	Bridge RISTO	31/12/2023	Amortissement	28184	72	326,40 €
2184 Mobilier	218	Fauteuil Maya	31/12/2023	Amortissement	28184	72	141,12 €
2184 Mobilier	219	Cloisonette	31/12/2023	Amortissement	28184	72	165,60 €
2184 Mobilier	222	Lampadaire B	31/12/2023	Amortissement	28184	72	12,98 €
2184 Mobilier	223	MICRO CHAIN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	23,12 €
2184 Mobilier	224	TAPIS DOLCE	31/12/2023	Amortissement	28184	72	9,77 €
2184 Mobilier	225	Plante artific	31/12/2023	Amortissement	28184	72	7,83 €
2184 Mobilier	226	Plante herbe	31/12/2023	Amortissement	28184	72	9,18 €
2184 Mobilier	237	BAR SALLE AN	31/12/2023	Amortissement	28184	72	568,68 €
2184 Mobilier	256	Chaises Bridge	31/12/2023	Amortissement	28184	72	1 841,49 €
2184 Mobilier	257	Chaises anthr	31/12/2023	Amortissement	28184	72	500,70 €
2184 Mobilier	258	Tables Carelie	31/12/2023	Amortissement	28184	72	664,47 €
2184 Mobilier	259	Tables Carelie	31/12/2023	Amortissement	28184	72	96,21 €
2184 Mobilier	261	Portes affiche	31/12/2023	Amortissement	28184	72	42,70 €
2184 Mobilier	26	POSTE RECTA	31/12/2023	Amortissement	28184	72	348,59 €
2184 Mobilier	99	2 CHAISES VIS	31/12/2023	Amortissement	28184	72	66,28 €
2188 Autres immobilisati	106	COFFRE FORT	31/12/2023	Amortissement	28188	72	44,78 €
2188 Autres immobilisati	108	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28188	72	609,30 €
2188 Autres immobilisati	109	REFRIGERATE	31/12/2023	Amortissement	28188	72	41,40 €
2188 Autres immobilisati	119	ENSEMBLE RI	31/12/2023	Amortissement	28188	72	139,86 €
2188 Autres immobilisati	120	ENSEMBLE ST	31/12/2023	Amortissement	28188	72	137,98 €
2188 Autres immobilisati	123	6 STORES DAN	31/12/2023	Amortissement	28188	72	1 018,80 €
2188 Autres immobilisati	155	ENCHANTE LO	31/12/2023	Amortissement	28188	72	183,60 €
2188 Autres immobilisati	156	PELATEAU A R	31/12/2023	Amortissement	28188	72	18,00 €
2188 Autres immobilisati	157	MICRO RI	31/12/2023	Amortissement	28188	72	42,66 €
2188 Autres immobilisati	181	COFFRE FICHE	31/12/2023	Amortissement	28188	72	240,84 €
2188 Autres immobilisati	40	APPAREIL PHC	31/12/2023	Amortissement	28188	72	30,71 €
2184 Mobilier					28184	72	628,44 €

Étiquettes de lignes Somme de Montant_TTC